

Attribution d'une avs ou evs

Par tara62, le 31/01/2011 à 15:31

Bonjour,

maman d'une petite fille de 4 et demi qui a eu droit à l'attribution d'une assistance de vie scolaire pour l'aider au quotidien dans le milieu scolaire. Cette attribution a été obtenue pour le début de l'année scolaire nous sommes aujourd'hui en février et nous n'avons toujours personne qui soit avec mon enfant pour son développemnt. Comment faire valoir mon droit et surtout que l'académie suive la loi de 2005 et mette à dispostion une personne pour ma fille?